



Hervé Berville
Député des Côtes-d'Armor

Communiqué de presse

Une avancée majeure pour la politique publique de protection de l'enfance

26 janvier 2022

Hier, **mardi 25 janvier nous avons définitivement adopté le projet de loi relatif à la protection des enfants** sur lequel nous avons trouvé un accord avec les sénateurs le 16 décembre dernier. Cette loi fait partie intégrante de la stratégie de protection de l'enfance 2020-2022 portée par le ministre Adrien Tacquet et de notre ambition ferme de lutter contre les inégalités de destin.

Les objectifs de cette loi sont clairs et concrets : mieux protéger, mieux aider, mieux accompagner les enfants placés et réaffirmer la place de l'enfant au cœur de la politique de protection de l'enfance. Ce n'est en effet pas aux enfants de s'adapter aux institutions mais aux institutions de s'adapter aux situations des enfants.

Le texte prévoit notamment l'interdiction totale de l'hébergement à l'hôtel des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour mettre fin à une pratique inacceptable. Il met aussi un terme à la sortie brutale de l'ASE à 18 ans en garantissant à chaque jeune majeur jusqu'à ses 21 ans un accompagnement pour préparer son avenir. Autres avancées essentielles : l'interdiction stricte de séparer les fratries et l'évaluation systématique de la possibilité d'un placement chez un membre de la famille ou une personne de confiance avant le placement à l'ASE. Nous améliorons enfin la rémunération des assistants familiaux.

Hervé Berville

herve.berville@assemblee-nationale.fr
herveberville.fr
[@herveBerville](https://twitter.com/herveBerville)

Collaboratrice parlementaire :
Caroline Bœuf - 06.85.20.35.93